

## 1.1.6 - Collectivités locales

La Réunion, département français depuis 1946, est placée sous l'autorité du Préfet nommé par le gouvernement. Le Préfet est le garant des décisions gouvernementales et de la sécurité du territoire.

Le préfet est le représentant de l'État dans la région et le département. Il a la charge des intérêts nationaux, du contrôle administratif et du respect des lois. Il veille à l'exécution des règlements et des décisions gouvernementales et au respect de l'ordre public. Il assure la direction des services des administrations civiles de l'État dans la région et le département.

L'organisation de l'administration au niveau local a été refondue par la loi du 2 mars 1982 qui a transféré l'exécutif du Conseil Régional et du Conseil Général aux présidents de ces assemblées.

La loi du 2 août 1984 a défini les compétences de la Région : promouvoir la formation, le développement économique, culturel et scientifique de la région et l'aménagement de son territoire, assurer la présentation de son identité dans le respect des attributions et de l'autonomie des départements et des communes.

Le Conseil Régional, présidé par Paul Vergès, est composé de 45 conseillers régionaux élus pour six ans. Il définit les principes de l'aménagement du territoire à travers le Schéma d'aménagement régional (SAR) ; il assure la gestion du Fonds d'investissement des routes et des transports et réalise les routes nationales ; il construit, entretient et équipe les lycées ; il gère les établissements culturels, scientifiques et techniques régionaux.

Le Conseil Général, présidé par Nassimah Dindar, comprend 49 conseillers généraux élus pour six ans, renouvelables par moitié et élisant un président tous les trois ans. Le Conseil Général crée et entretient les voies

départementales. Il construit, équipe et entretient les collèges, finance et organise les transports scolaires, prend en charge l'ensemble des prestations légales d'aide sociale, organise et finance les musées départementaux et les bibliothèques de prêts. Il a la charge de promouvoir le développement sanitaire et social.

La Réunion compte 24 communes. Elles ont principalement en charge la délivrance des permis de construire et l'élaboration des plans d'urbanisme, la construction, l'équipement et l'entretien des écoles préélémentaires et élémentaires, la création et l'entretien des chemins ruraux, la participation aux dépenses d'aides sociales obligatoires.

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales précise les modalités des nouveaux transferts de compétence aux différents échelons décentralisés.

La commune et le groupement de communes restent des niveaux relativement peu concernés par cette seconde vague de décentralisation. En revanche, la Région (même si l'étendue de son pouvoir a été revue à la baisse) et surtout le Département se voient confier de nombreuses nouvelles responsabilités. De plus, ces trois niveaux de collectivités territoriales, ainsi que leurs groupements, peuvent désormais gérer, s'ils en font la demande, et à titre expérimental, les fonds structurels européens.

### Sources :

- [1] Conseil Régional - Service communication.
- [2] Conseil Général - Bureau des Assemblées.
- [3] Préfecture de La Réunion - Cabinet du Préfet.

LES CONSEILLERS RÉGIONAUX [1]		LES CONSEILLERS GÉNÉRAUX [2]	
Liste réactualisée en 2008	Président : <b>Paul VERGÈS</b>	Liste réactualisée en 2008	Présidente : <b>Nassimah DINDAR</b>
ABRISKA Marie-Paule	LEPERLIER Nelly	ALAMÉLOU Daniel	LECONSTANT Philippe
ARMAND Alain	MAILLOT Hilaire	ANNETTE Gilbert	MAILLOT Gérald
BÉNARD Alain	MARIANNE Lysiane	BASSIRE Nathalie	MAMINDY-PAJANY Bruno
BERNE Philippe	MOLLARD Raymond	BELLO Yvon Paul	MARDÉNALOM Gilbert
BERTILE Wilfrid	N'GUYEN Minh	BENARD Jean-Marc	MELCHIOR Cyrille
CÉSARI Maya	ORPHE Monique	DALLEAU Didier	NATIVEL Robert
CHANE-KAYE-BONE Rolande	PANSBHAYA Yasmina	DENNEMONT Michel	PIHOUEE André-Maurice
DELORME Denise	PAUSÉ Yolande	DINDAR Ibrahim	PONIN-BALLOM Gino
DENES Véronique	PAYET Paulet	DINDAR Nassimah	POTIN Philippe
DHAUSSY Joachine	RAMASSAMY Christiane	ERUDEL Patrick	RAMAKISTIN Roland
FOTSE-NJOMGANG Paul	SAM-CHIT-CHONG Thierry	FIDJI Jean-Claude	RAMOUNE Guito
FOURNEL Dominique	SOUPRAMANIEN Christine	FLORIANI Rico	RIFOSTA Hermann
GAUD Catherine	SUDRE Camille	FOUASSIN Stéphane	ROBERT Roland
HOARAU Marie-Pierre	SUDRE Margie	FRUTEAU Éric	ROBERT Thierry*
HOAREAU Roland	SUEUR Martine	GONTHIER Daniel	SIGISMEAU Béatrice
JARNAC Guy	TAMAYA Michel	GOVINDIN Monica	SORET Teddy
JAVELLE Blanche-Reine	TAMON Aline	HAMILCARO Cyrille	SORRES Guy
LAMOLY Sylvestre	VELOUPOULÉ Radjah	HOARAU Emmanuel	TÉCHER Paul
LAURET Jocelyne	VERGÈS Paul	HOARAU Maurice	TÉLÉGONE Alain Henri
LAURET Raymond	VERGÈS Pierre	HOARAU Serge	VALY Bachil
LE TOULLEC Annick	VERGOZ Michel	HUET Daniel	VIENNE Axel
LEMAGNEN Emmanuel	VIDOT Huguette	LACOUTURE J-Claude	VIRAPIN-KICHENIN Yvon
	VIRAPIN-KICHENIN Yvon	LAGOURGUE Jean-Louis	VLODY Jean-Jacques
		LANGENIER Jean-Yves	ZANÉGUY Alain

\* élu de 2 cantons (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cantons de Saint-Leu).

LES MAIRES (élections de mars 2008) [3]			
Les Avirons	Michel DENNEMONT	Saint-Joseph	Patrick LEBRETON
Bras-Panon	Daniel GONTHIER	Saint-Leu	Thierry ROBERT
Cilaos	Paul TÉCHER	Saint-Louis	Claude HOARAU
Entre-Deux	Bachil VALY	Sainte-Marie	Jean-Louis LAGOURGUE
Étang-Salé	Jean-Claude LACOUTURE	Saint-Paul	Huguette BELLO
Petite-Ile	Guito RAMOUNE	Saint-Philippe	Hugues SALVAN
Plaine des Palmistes	Jean-Luc SAINT-LAMBERT	Saint-Pierre	Michel FONTAINE
Le Port	Jean-Yves LANGENIER	Sainte-Rose	Bruno MAMINDY-PAJANY
La Possession	Roland ROBERT	Sainte-Suzanne	Yolande PAUSÉ*
Saint-André	Éric FRUTEAU	Salazie	Stéphane FOUASSIN
Saint-Benoît	Jean-Claude FRUTEAU	Le Tampon	Didier ROBERT
Saint-Denis	Gilbert ANNETTE	Trois-Bassins	Roland RAMAKISTIN

\* en remplacement, suite à démission de Maurice GIRONCEL.